

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2009-036/PRE portant approbation du contrat d'aménagement urbain de la façade maritime Est du Héron.

n° 2009-036/PRE

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

17 février 2009

Numéro JO

n° 4 du 28/02/2009

Date du numéro

28 février 2009

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret N°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des Membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est approuvé le contrat d'aménagement urbain de la façade maritime Est du Héron signé le 11 octobre 2008 entre la République de Djibouti et la Société JB Properties Holdings Limited.

### Article 2

Cette zone d'aménagement urbain d'une superficie de 930.000 m<sup>2</sup> est destinée à la construction de :\* la construction de villas et d'appartements résidentiels de haut niveau ;\* la construction d'immeubles à usage commercial ;\* la construction d'un centre d'affaires ;\* la construction d'un hôtel à 5 étoiles ;\* la construction d'un complexe touristique avec marina ;\* la réalisation des voiries et des équipements publics.

### Article 3

Le présent décret sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.